



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 21

#### QUATRIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

M. le *ministre* SWAN propose la première lecture du projet de loi 14 — *Loi sur le contrôle des gilets de protection balistique et des véhicules blindés/ The Body Armour and Fortified Vehicle Control Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'éviter aux contribuables de payer des millions de dollars en cette période économique difficile. (F. McTavish, G. McTavish, E. Gurr et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à s'assurer que les patients qui sont en attente d'hébergement dans un foyer de soins personnels ne soient pas placés dans des collectivités éloignées et à envisager de collaborer avec l'ORS et la collectivité afin d'accélérer la construction et l'agrandissement des établissements de soins de longue durée dans la région. (M. Evans, P. H. Toews, F. Friesen et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage l'installation sans délai de feux de circulation à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 15 et de la route n° 206 à Dugald et qu'il reconnaisse la valeur de la vie et du bien-être des élèves et des citoyens manitobains. (A. Ruby, A. Killen, J. Schaap et autres)

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à envisager de revenir sur sa décision de ne pas permettre à un ophtalmologiste d'exercer sa profession à Swan River et à envisager de collaborer avec la collectivité afin de fournir ce service sans délai. (V. Delaurier, D. Baldwin, D. Roberts et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba* à envisager d'ordonner à la Société d'assurance publique du Manitoba de permettre aux réclamants de choisir leur représentant de réclamation indépendant, qu'il soit rémunéré ou non et qu'il s'agisse ou non d'un avocat, comme il est permis de le faire dans d'autres provinces. (S. King, R. Hayden, K. Peattie et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager l'importance d'ouvrir une clinique dans la région de Weston-Brooklands. (L. Robinson, L. Robinson, M. Robinson et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'éviter aux contribuables de payer des millions de dollars en cette période économique difficile. (G. Desjardins, L. Eushulak, J. Debeuckelaere et autres)

---

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de River Heights, qui a utilisé les termes « time this Premier was more honest », de se rétracter.

M. GERRARD se rétracte.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> BLADY, MM. BRIESE, SARAN et GRAYDON ainsi que M<sup>me</sup> la *ministre* MELNICK font des déclarations de député.

---

L'Assemblée se forme en comité plénier.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 11 — *Loi de 2010 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2010* — et en fait rapport sans amendement.

---

M. le *ministre* BLAIKIE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 11 — *Loi de 2010 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2010* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE ainsi que MM. DERKACH et LAMOUREUX interviennent.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ALLAN  
ALTEMEYER  
BLADY  
BLAIKIE  
BRAUN  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
HOWARD  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
LEMIEUX  
MACKINTOSH  
MARCELINO

MARTINDALE  
MCGIFFORD  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
RONDEAU  
SARAN  
SELBY  
SELINGER  
STRUTHERS  
SWAN  
WHITEHEAD  
WIEBE  
WOWCHUK..... 31

**CONTRE**

BOROTSIK  
BRIESE  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN

GRAYDON  
HAWRANIK  
LAMOUREUX  
MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
PEDERSEN  
SCHULER  
TAILLIEU..... 18

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

Richard SCOTT, administrateur de la province du Manitoba, fait son entrée à l'Assemblée à 12 h 7 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner le projet de loi indiqué ci-après :

(N° 11) — *Loi de 2010 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2010* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, l'administrateur remercie l'Assemblée législative et sanctionne le projet de loi en question. »

À 12 h 9, l'administrateur se retire.

---

La séance est levée à 12 h 11, et l'Assemblée ajourne ses travaux au mardi 6 avril 2010, 13 h 30.

Le président,

George Hickes